

Nom du produit : FAST DRY DEGREASER  
 Ref.Nr.: BDS000982\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS000982\_20170322

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**FAST DRY DEGREASER**  
 Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com





<b>Nom du produit :</b>	FAST DRY DEGREASER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000982_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000982_20170322

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Liquide inflammable, catégorie 2 Liquide et vapeurs très inflammables.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Danger par aspiration, catégorie 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Autres dangers :</b>	Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: des hydrocarbures
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	   
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301/310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : NE PAS faire vomir. P405 : Garder sous clef. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Nom du produit : FAST DRY DEGREASER Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Ref.Nr.: BDS000982\_2\_20170629 (FR) Remplace : BDS000982\_20170322

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents: hydrocarbures aliphatiques > 30 %

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic	01-2119475515-33	-	(927-510-4)	50-75	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225, H315, H336, H304, H411	Q
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	(921-024-6)	10-25	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225, H315, H336, H304, H411	B, Q
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225, H319, H336	B
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225, H319, H336	A
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	-	(931-254-9)	5-10	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225, H315, H336, H304, H411	Q

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.



<b>Nom du produit :</b>	FAST DRY DEGREASER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000982_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000982_20170322

<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	FAST DRY DEGREASER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000982_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000982_20170322

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			



**Nom du produit :** FAST DRY DEGREASER  
**Ref.Nr.:** BDS000982\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS000982\_20170322

propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1200 mg/m3
		VLE	2400 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante  
 Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

**la peau et les mains :** Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).  
 Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.

Gants recommandés: (néoprène)

La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.

**les yeux :** Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Recueillir le produit répandu.



Nom du produit :	FAST DRY DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000982_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS000982_20170322

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	56-99 °C
Point d'éclair :	- 26 °C
Vitesse d'évaporation :	2.8 (éther=1)
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.714 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

### 9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	715 g/l
------------------------------------	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort



Nom du produit : FAST DRY DEGREASER  
 Ref.Nr.: BDS000982\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS000982\_20170322

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5800 mg/kg
		LC50 inhal.rat	76 mg/l





Nom du produit : FAST DRY DEGREASER  
 Ref.Nr.: BDS000982\_2\_20170629 (FR)  
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
 Remplace : BDS000982\_20170322

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 derm.rabit	> 15800 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cyclique	-	LD50 oral rat	> 5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	23.3 mg/l
		LD50 derm.rat	> 2920 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algues	530 mg/l
		LC50 poisson	5540 mg/l
		EC50 daphnie	8800 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 poisson	> 10 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cyclique	-	IC50 algues	10-30 mg/l
		LC50 poisson	> 13.4 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	> 1 mg/l
		EC50 daphnie	3.87 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol



Nom du produit : FAST DRY DEGREASER  
Ref.Nr.: BDS000982\_2\_20170629 (FR)  
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 3.0  
Remplace : BDS000982\_20170322

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Emballage contaminé :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1993

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta, acetone)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3  
ADR/RID - Code de classification:F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui  
IMDG - Polluant marine: Polluant marin  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui



<b>Nom du produit :</b>	FAST DRY DEGREASER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000982_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000982_20170322

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E, S-E
IATA/ICAO - PAX:	353
IATA/ICAO - CAO	364

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative



---

<b>Nom du produit :</b>	FAST DRY DEGREASER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000982_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000982_20170322

---

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

